



Julian Assange : empêcher son extradition, obtenir sa libération

Le SNJ-CGT appelle les journalistes, les défenseurs de la liberté d'informer et les militants des Droits de l'Homme à se mobiliser pour empêcher l'expulsion de Julian Assange vers les Etats-Unis et pour obtenir sa libération. Journaliste australien, fondateur de Wikileaks, il est détenu à Londres depuis neuf mois. Accusé d'espionnage par la justice américaine pour les révélations de Wikileaks sur les crimes de guerre américains en Irak et en Afghanistan, Assange, véritable prisonnier politique, risque d'être expulsé vers les Etats-Unis. Le lanceur d'alerte doit comparaître devant une cour londonienne le 24 février, qui se doit se prononcer à ce sujet. Le journaliste australien risque aux Etats-unis 175 ans de prison pour diffusion d'informations secrètes.

La mobilisation a déjà payé en faveur de notre confrère, par deux fois, fin janvier. Une première victoire a été obtenue avec la levée de son placement à l'isolement complet dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, près de Londres. C'est là qu'il est incarcéré depuis son arrestation en avril dernier, à sa sortie de l'ambassade d'Equateur, où il avait dû se réfugier pendant 7 ans. Cet important recul de l'administration pénitentiaire britannique est le résultat d'actions de solidarité, notamment une pétition des co-détenus d'Assange, ainsi que la mobilisation de nombreux militants et le travail de son équipe de défense.

Il y avait urgence à mettre un terme à ce placement au secret, contraire aux conventions internationales. La santé de notre confrère, âgé de 48 ans, avait dangereusement décliné. Comme en a témoigné Nils Melzer, le rapporteur spécial des Nations unies sur la torture, qui avait dénoncé la torture psychologique subie par Julian Assange, lors d'une visite en mai dernier à la prison de Belmarsh, en compagnie de deux médecins.

Deuxième victoire : l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), à Strasbourg, a voté une résolution pour s'opposer à l'extradition du fondateur de WikiLeaks et appeler à sa rapide libération. L'alerte sur le dossier Assange soumise à la plateforme du Conseil de l'Europe par la FIJ/FEJ a constitué un élément clé justifiant ce vote. Alerte à laquelle Londres n'a pas répondu.

A la veille de la réunion de l'APCE, lors d'une audition devant un groupe de parlementaires à Strasbourg, le secrétaire général de la FIJ, Anthony Bellanger, a dénoncé les menaces de la justice américaine, pour qui Julian Assange est « encore et toujours l'homme à abattre ». La FIJ et la Commissaire aux Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe (CoE), Dunja Mijatovic, s'employaient à vérifier si l'arrestation et la détention étaient conformes aux critères de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Pour sa part, le SNJ-CGT, au nom des syndicats de journalistes français, a informé les parlementaires de l'envoi d'une lettre intersyndicale au président Emmanuel Macron pour appeler la France à faire pression sur l'UE dans l'affaire Assange, dont la détention constitue une violation de la liberté de la presse et du droit d'expression (article 10 de la Convention européenne des droits de l'Homme).

Quelques jours avant l'audience du 24 février à Londres, le SNJ-CGT aura l'occasion de lancer à nouveau cet appel à la mobilisation et de réaffirmer ces exigences, lors de sa participation à une :

Soirée de solidarité avec les lanceurs d'alerte

(Julian Assange, Chelsea Manning, Edward Snowden, Sarah Harrison, Rui Pinto, Glenn Greenwald...)

Jeudi 20 février, 19 heures

Bourse du travail de Paris

(29, boulevard du Temple, métro République)

Montreuil, le 18 février 2020.

A lire également :

L'article sur le [site de Regards](#)

L'article sur le [blog d'Edwy Plenel](#)